



8 rue des métiers
28190 Courville-sur-Eure
02 37 23 32 63
accueil@sirtom-courville.fr
www.sirtom-courville.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Séance du Jeudi 08 Octobre 2026

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le 12/10/2026

ID : 028-252801196-20261008-2026_41-DE

Délibération 2026-41

Le jeudi huit Octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérent au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle des mariages de Senonches, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur HAY, Monsieur MOREAU et, Monsieur MARTIN vice-Présidents

Date de la convocation : 30/09/2026

Secrétaire de Séance : Monsieur MOREAU Aurélien

Membres en exercice : 44

Membres ayant pris part au vote : 33

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs MARAIS Dominique, GUILLEMET Philippe, GALLET Aline, RIBARDIERE Marie-Angèle, BESANCENEZ Sandra, AVELINE Emmanuel, MARTIN Fabien, VERDIN Valérie, HAY Jean Claude, BUFFETRILLE Guy, SERRE Frédéric, VILLEFAILLEAU Claude, BARTHET Carole, MENAGER Pascal, POURTOUT Kévin, De LACHEISSERIE Bertrand, SECRETAIN Catherine, MEUNIER Jérôme, LE NOC Maryse, HUBERT Grégoire, CHABOCHE Cyrille, GRANDORGE Ghislaine, FUKS Marie, MOREAU Lucienne, BERTRAND Sylvie, REVERSE Gildas, SUBLEMONTIER Stéphanie, LAGOUTE Didier, PEAN Thierry, MOREAU Aurélien, CLEMENT Pierre, GARNIER Denis, JAVault Philippe,

Etaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs MAIGNE Thierry, POINTEAU Sébastien,

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs DERRIEN Mathieu, GARRIGA Bruno, LE NAOUR Frédéric, CHAREAU Julien, RICHARD Nadine, COUPE Camille, PETREMENT Patrick, BOURNISSEN Anthony, DONCK Olivier,

Revalorisation de la redevance spéciale pour les campings et les aires de camping-car

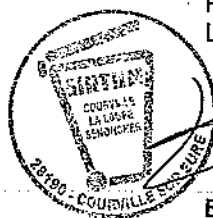
Le Président expose que la redevance spéciale pour les campings et les aires de camping-cars est revalorisée chaque année en fonction de la variation des coûts de transport et de traitement supportés par le SIRTOM.

Afin que le coût réel supporté par le SIRTOM corresponde au tarif appliqué, il propose de passer le montant de la redevance spéciale pour les campings et aire de camping-car de 0.48 € /nuitée en 2026 à 0.49 € /nuitée en 2027.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 voix contre, 32 voix pour) :

- de fixer la redevance spéciale pour les campings et aires de camping-cars à 0.49 € par nuitée à compter du 1^{er} Janvier 2027.

Cette délibération abroge la délibération 2025-29.



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Bertrand DE LACHEISSERIE

Rendu exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en préfecture Le 9/10/2026

Et de la publication Du 12/10/2026

Le Président,

Bertrand de LACHEISSERIE

